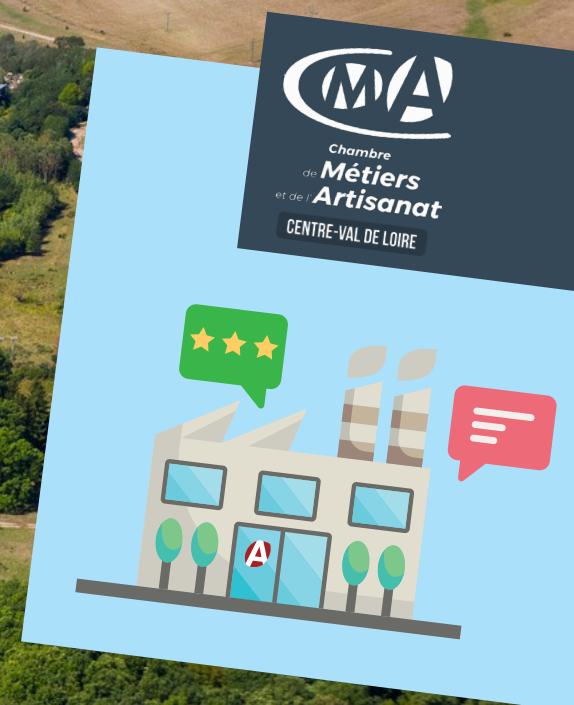


L'Artisanat

Décembre 2022

Etude régionale

Les Artisans implantés dans les Zones d'Activités du Centre-Val de Loire



Centre-Val de Loire



Aline Mériaux
Présidente de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
Centre-Val de Loire



Nos partenaires :



“ Outils de l'aménagement des territoires apparus dans les années 1960, les parcs d'activités, en tant que vecteurs de notre développement économique régional, méritent toute notre attention.

Décriés pour leur grande consommation de foncier agricole, ils accueillent plus de 4.200 entreprises artisanales en Centre-Val de Loire, soit 7% de l'Artisanat régional. Des entreprises attirées par un faible coût du foncier, de vastes locaux rapidement disponibles et une grande accessibilité routière.

Pourtant le modèle du parc d'activités peut parfois sembler à bout de souffle face aux défis de la transition écologique et énergétique. Lorsqu'il est éloigné des pôles urbains, les équipements publics font souvent défaut : absence de transports en commun, de centre de tri des déchets, de solution de restauration collective ou de solutions de garde d'enfants ou d'aire de covoiturage. Autant de défis que les collectivités locales doivent surmonter pour permettre aux entreprises de garder leurs salariés sensibles aux coûts de l'énergie ou pour attirer des candidats au recrutement dans un contexte fortement concurrentiel.

Alors que de nombreux bâtiments construits à peine 20 ans auparavant ont une performance énergétique loin des standards que nous imposent la crise actuelle des énergies fossiles, les Artisans n'ont pas, seuls, les moyens financiers d'y faire face.

En parallèle, les parcs d'activité doivent se (ré)inventer pour devenir des pôles de sobriété écologique en réduisant leurs déchets et en favorisant la réutilisation des matières : 56% des Artisans interrogés déclarent avoir des gisements de matières à proposer à d'autres d'entreprises. Bois, plastiques, gravats, cartons, métaux, les potentiels sont nombreux.

Au travers de cette étude régionale, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat rappelle aux collectivités locales son engagement à travailler de concert avec elles pour soutenir le développement économique des entreprises artisanales. Renforcer les entreprises artisanales, c'est assurer la pérennité des emplois de proximité et le maintien d'un tissu économique résilient face aux crises d'aujourd'hui et de demain. ”

PLAN DE L'ETUDE

MÉTHODOLOGIE & PROFIL DES ENTREPRISES INTERROGÉES

- 1 La radiographie des locaux professionnels des artisans au sein des parcs d'activités**
- 2 L'attractivité des parcs d'activités et l'évaluation de leurs qualités par les Artisans**
- 3 Les défis à relever pour les parcs d'activités**

◆ Méthodologie & profil des entreprises interrogées

Un Artisanat de production fortement représenté au sein des Zones d'Activités

Les parcs d'activités, ou Zones d'Activités (Z.A) dans les documents d'urbanisme, sont des espaces aménagés par les collectivités locales dans le but d'être commercialisés auprès d'entreprises pour l'exercice de leur activité économique. Les Z.A peuvent accueillir des entreprises à vocations commerciales, industrielles ou artisanales dans un espace exclusivement dédié à l'une de ces thématiques ou plus généralement dans des zones mixtes. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière et immobilière adaptée.

En Centre-Val de Loire, on identifie plus de mille parcs d'activités (1.022) représentant 42.000 entreprises de tous les secteurs, immatriculées au RCS (Registre des commerces et des sociétés) ou au RM (Répertoire des Métiers). Au sein de ces parcs d'activités, une entreprise sur dix est artisanale. De plus, neuf entreprises artisanales localisées en parcs d'activités sur dix sont employeuses contre une sur trois au niveau régional.

Les 4.261 entreprises artisanales en parcs d'activités ne représentent que 7% de l'Artisanat régional (62.000 entreprises). Toutefois, elles ont un profil bien spécifique avec une surreprésentation du secteur de la Production. Alors qu'au niveau régional 15% des entreprises inscrites au RM appartiennent à ce secteur, leur part grimpe à 21% dans les parcs d'activités, soit six points de plus. À l'inverse, les Artisans de l'Alimentaire sont moins nombreux que la moyenne avec quatre points de moins que leur niveau régional, soit 6% seulement. Historiquement, ils sont davantage concentrés au cœur des villes et centre-bourgs comme démontré dans l'étude "Les Artisans des Centres-villes en Centre-Val de Loire - Septembre 2022" de la CMA CVL.

Au niveau géographique, la proportion d'artisans localisés dans les parcs d'activités est semblable à leur représentation départementale pour l'Indre, le Cher et l'Eure-et-Loire avec des écarts de seulement un à deux points. En revanche, les départements de l'axe ligérien présentent des spécificités : l'Indre-et-Loire concentre 28% des artisans en parcs d'activités pour un poids régional de 24%, le Loir-et-Cher 20% contre 14%, et étrangement le Loiret en a seulement 19% alors qu'il dispose d'un quart des entreprises artisanales sur son territoire. Par contre, il est intéressant de constater que les Artisans sont présents en nombre dans les parcs d'activités des communes très denses (36% des plus de 10.000 habitants), mais aussi à l'inverse dans les communes de moins de 3.500 habitants (32%). L'Artisanat est présent dans les Zones d'Activités des grandes villes comme des plus petites, tout en apportant un dynamisme économique et des sources d'emploi à tous les habitants du Centre-Val de Loire grâce à son important maillage territorial.

* Informations méthodologiques

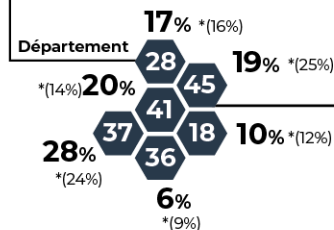
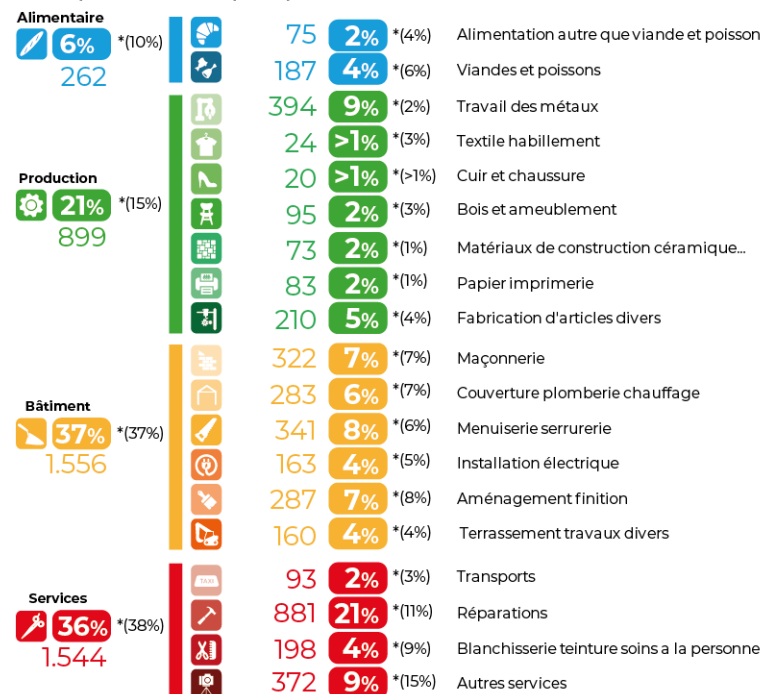
Pour mener à bien cette étude territoriale, l'Observatoire Régional de l'Artisanat s'est rapproché de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (OET41) pour identifier les Artisans du Répertoire des Métiers Centre-Val de Loire présents dans les périmètres géographiques du millier de Zones d'Activités de la région. L'OET dispose d'outils de cartographie très performants pour croiser les données des entreprises avec les informations géographiques provenant de sources diverses (IGN, Insee, Etat, Collectivités locales...). Sans cette assistance technique, cette étude n'aurait pas pu aboutir.



4.261

Entreprises artisanales du Centre-Val de Loire sont implantées dans une Zone d'Activité Économique (Artisanale, Industrielle ou Commerciale), soit 7% des entreprises de l'Artisanat régional.

Répartition des entreprises par secteur d'activité



Répartition par densité des communes



* (%) rappel de la structure des entreprises artisanales au Répertoire des Métiers en Centre-Val de Loire en 2021

Profil des dirigeants et des entreprises artisanales implantées en Zone d'Activité

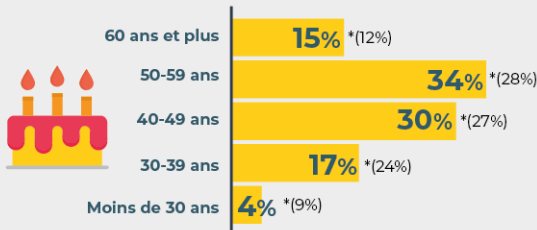


Création/ Reprise

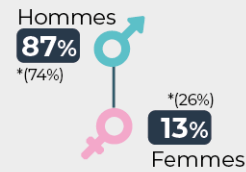
26% de repreneurs
74% de créateurs



Âge



Sexe

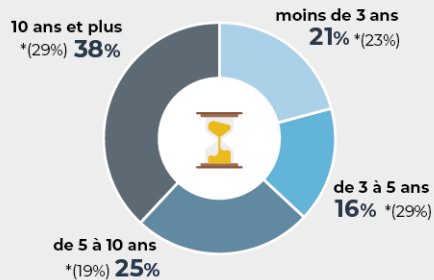


Forme juridique des entreprises



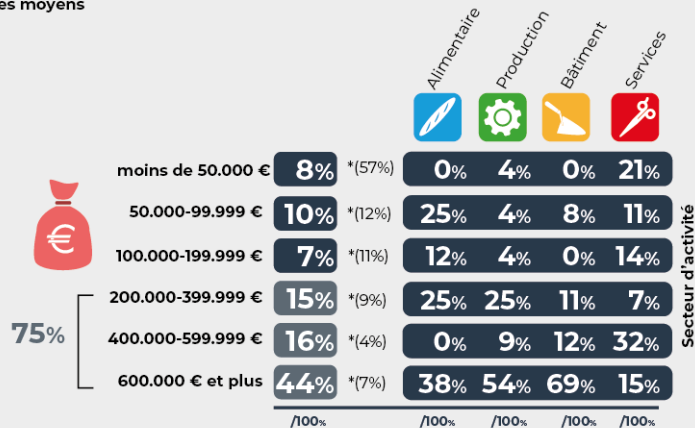
93% Entreprises classiques *(53%)
84% Sociétés *(53%)
9% Entreprises individuelles
7% Micro-entreprises (Entreprises individuelles) *(47%)

Ancienneté des entreprises



Chiffres d'affaires moyens

↳ Enquête 2022



*(%) rappel de la structure des entreprises artisanales au Répertoire des Métiers en Centre-Val de Loire en 2021

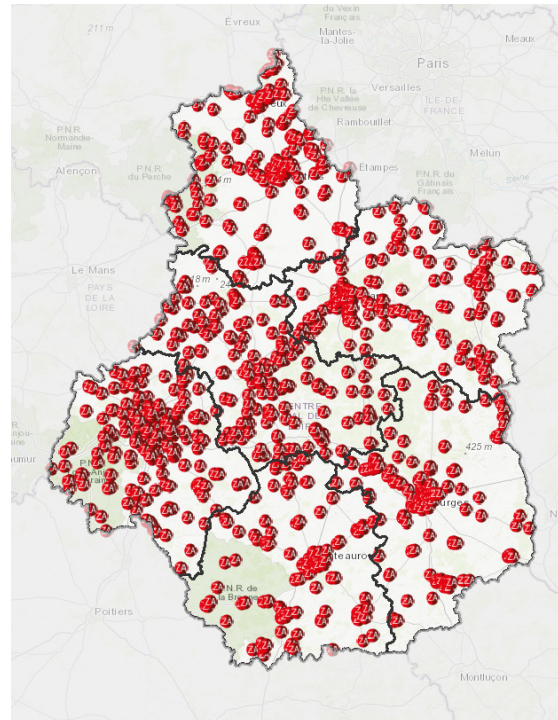
Des profils d'entreprises classiques avec une forte pérennité et à leurs têtes des dirigeants expérimentés

En scrutant les caractéristiques des Artisans des parcs d'activités, des spécificités ressortent et permettent de dresser leur profil au regard des données régionales issues du Répertoire des Métiers. L'âge des dirigeants se démarque de celui observé au niveau régional. Dans les parcs d'activités, seuls 21% des artisans ont moins de 40 ans contre 33% en région et la proportion de repreneurs y particulièrement forte : un quart des Artisans installés en Zone d'Activité sont des repreneurs. Les données indiquent que la part des hommes est nettement plus élevée dans les parcs d'activités : +13 points, soit 87%.

Un des facteurs explicatifs vient du faible nombre d'entreprises des Métiers d'Art, des soins à la personne (coiffure, esthétique), de la couture ou encore de la blanchisserie, des secteurs très féminins à l'inverse de la surreprésentation des métiers de la Production et du Bâtiment plus masculins. Il est noté également que la part des entreprises ayant plus de 10 ans d'ancienneté est nettement plus élevée (+9 points).

Au niveau de la forme juridique des entreprises, les entreprises classiques dans les parcs d'activités sont 40 points (93%) au-dessus de la moyenne régionale (53%). Cela peut s'expliquer par l'importance des capitaux nécessaires pour s'implanter en parcs d'activités : coût du foncier, loyer du bail commercial... De plus, peu de micro-entreprises ont besoin de surfaces importantes pour exercer leur activité, le régime micro-fiscal étant plébiscité par des métiers de services ou de la petite production : coiffure ou esthétique à domicile, chauffeur VTC, petits bricolages, nettoyage des locaux, Métiers d'Art... Les entreprises artisanales implantées dans les parcs d'activité concentrent les chiffres d'affaires les plus élevés : 75% ont généré 200.000€ ou plus alors que seules 20% des entreprises artisanales ont un chiffre d'affaires aussi important en Centre-Val de Loire.

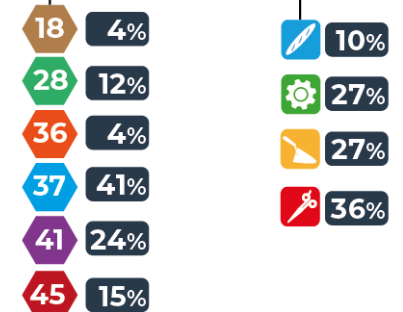
Carte des parcs d'activités du Centre-Val de Loire en 2022 (Source OET)



Profil des répondants



258



Source : Enquête "Artisans implantés dans les Zones d'Activités du Centre-Val de Loire" 2022 - CMA CVL

1 La radiographie des locaux professionnels des Artisans au sein des parcs d'activités

Un parc immobilier plutôt récent mais énergétiquement peu performant

Essentiellement constituées de locaux d'activités de grandes tailles, les superficies en parc d'activités soulignent l'avantage principal d'un parc d'activité : un foncier important et peu coûteux.

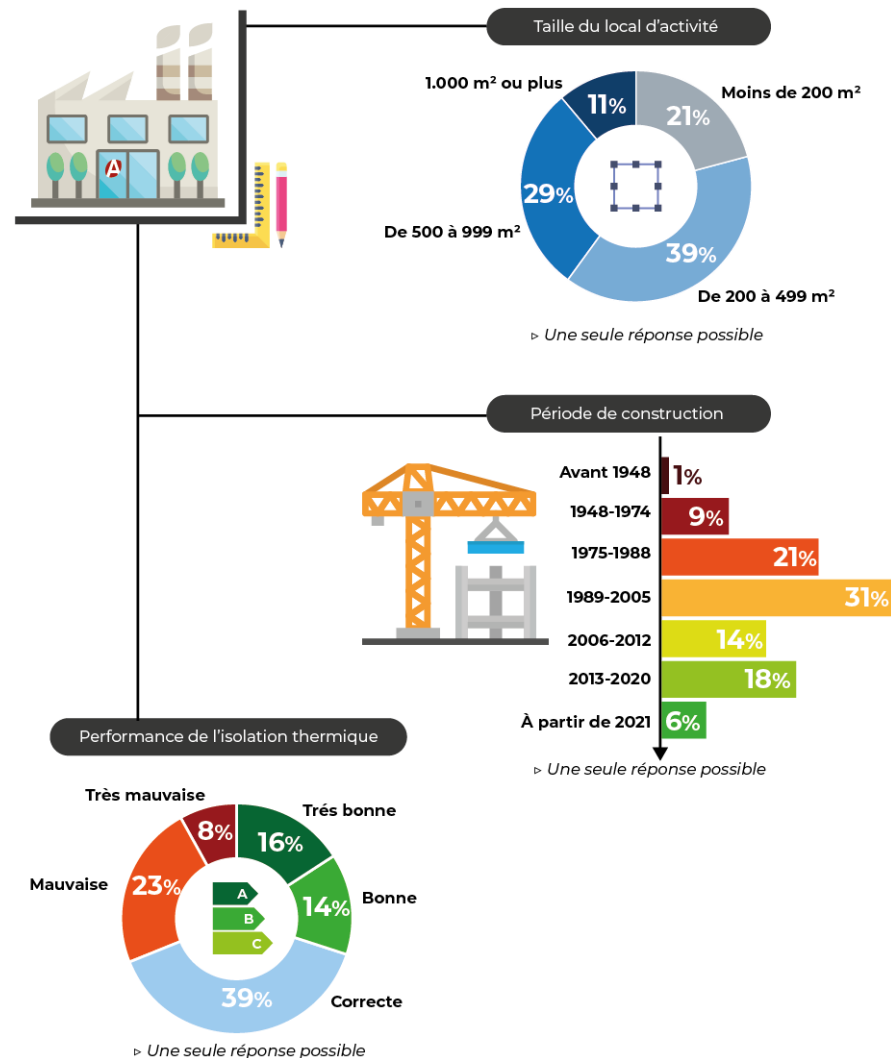
Près de huit entreprises sur dix exercent dans un local professionnel d'au moins 200 m². Fortement consommatrices de m², les entreprises artisanales de la Production (imprimerie, fabrication de meuble, mécanique de précision), du Bâtiment (travaux publics, menuiserie, gros oeuvre...) ou des Services (réparations automobile ou agricole) sont localisées hors des centres-villes où le foncier est moins disponible, plus onéreux et où les problèmes d'accès routiers sont nombreux.

Facteur de préoccupation face au changement climatique et aux récentes hausses du coût des énergies fossiles, l'ancienneté du parc immobilier professionnel au sein des parcs d'activités n'est véritablement problématique que pour un tiers des entreprises artisanales : seuls 31% des locaux professionnels des artisans ont été construits avant 1989. Si la première réglementation thermique applicable aux bâtiments à usage d'habitation date de 1974, il a fallu attendre la réglementation thermique de 1988 pour que les bâtiments tertiaires soient concernés par des obligations de performance énergétique pour la construction neuve.

Pour rappel, en Centre-Val de Loire, 88% des entreprises artisanales des centres-villes sont installées dans des locaux antérieurs à 1988.

Si l'âge du bâti ne peut pas être considéré comme un indicateur absolu de la qualité de l'isolation, indépendamment des travaux d'amélioration déjà entrepris, il donne un aperçu de l'ampleur des travaux de rénovation à entreprendre. Il est confirmé par l'évaluation par les artisans concernant la performance énergétique de leurs locaux. L'action en matière de performance énergétique devra nécessairement s'attaquer à l'amélioration du bâti existant : moins de 30% des artisans jugent bonne ou très bonne la qualité de l'isolation thermique de leur local d'activité. Des bâtiments construits à peine 20 ans auparavant ne sont pas jugés à la hauteur des enjeux énergétiques actuels.

Caractéristiques des locaux professionnels des Artisans implantés en Z.A



Des parcs d'activités de toutes tailles

Historiquement, les zones d'activités économiques ont été conçues comme des espaces spécialement aménagés et équipés pour accueillir les entreprises au sein des territoires urbains ou péri-urbains. Elles ont connu un essor important à partir des années soixante sous la forme de zones artisanales ou industrielles. Elles se sont ensuite diversifiées avec l'apparition des zones commerciales, des parcs technologiques, des plates-formes logistiques et récemment des éco-parcs.

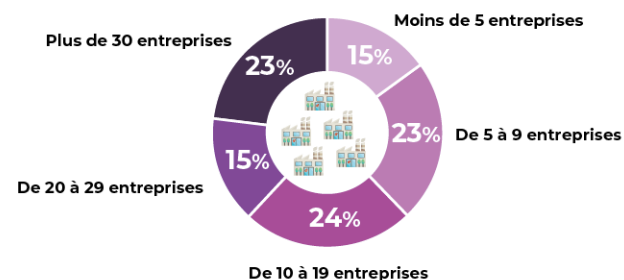
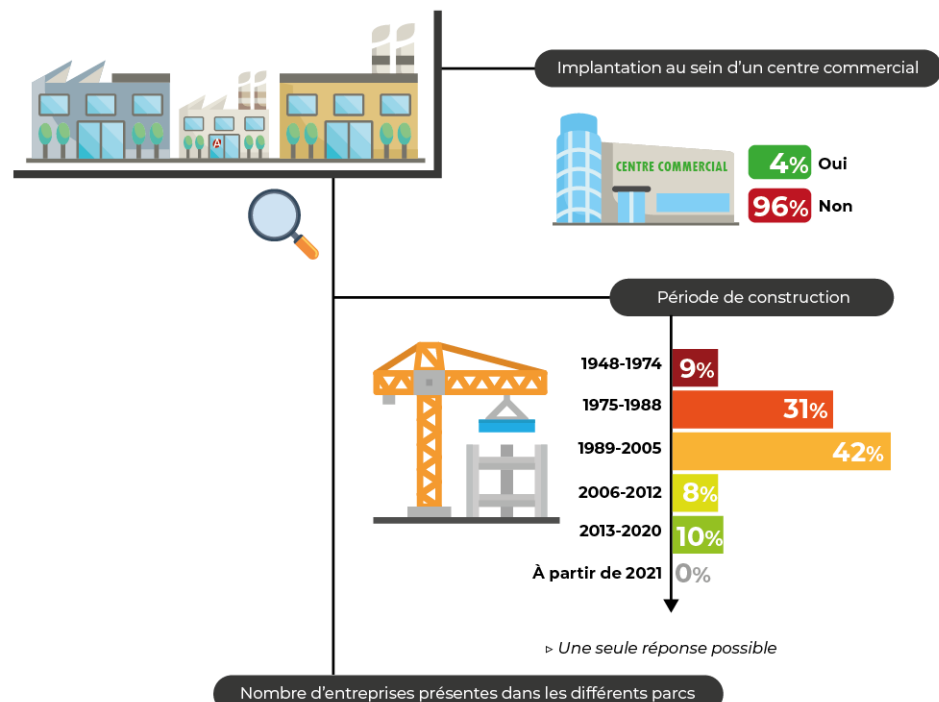
En Centre-Val de Loire, seule une infime partie (4%) des Artisans est implantée dans une zone d'activité purement "commerciale". Bien souvent, il s'agit d'activités de réparation automobile situées à proximité d'une locomotive commerciale (un hypermarché) ou à l'inverse de petites cordonneries ou des salons de coiffures installés au coeur des centres-commerciaux.

En règle générale, la date de construction des locaux professionnels et de création de la Zone d'Activité sont concomitantes. Les pics de création de parcs d'activités correspondent au dernier quart du XX^{ème} siècle : 31% entre 1975 et 1988 et 42% en 1989 et 2005.

Ces territoires économiques évoluent peu avec les années, ce qui évidemment pose la question du renouvellement du tissu bâti pour éviter l'apparition de friches économiques alors que l'ambition des acteurs publics est de tendre vers le Zéro Artificialisation Net (ZAN). Cette politique nationale vise à stopper la consommation d'espaces naturels à travers l'arrêt des nouvelles urbanisations : Zones d'Activités, lotissements...

Au sein des différents parcs d'activités, le nombre d'entreprises est généralement inférieur à 30. Les données de l'enquête montrent que 77% des artisans sont localisés dans des parcs de taille moyenne (10 à 29) ou petite (moins de 10). Les grandes Zones d'Activités sont systématiquement localisées dans les grandes villes ou agglomérations, avec des effectifs d'entreprises supérieurs à 30.

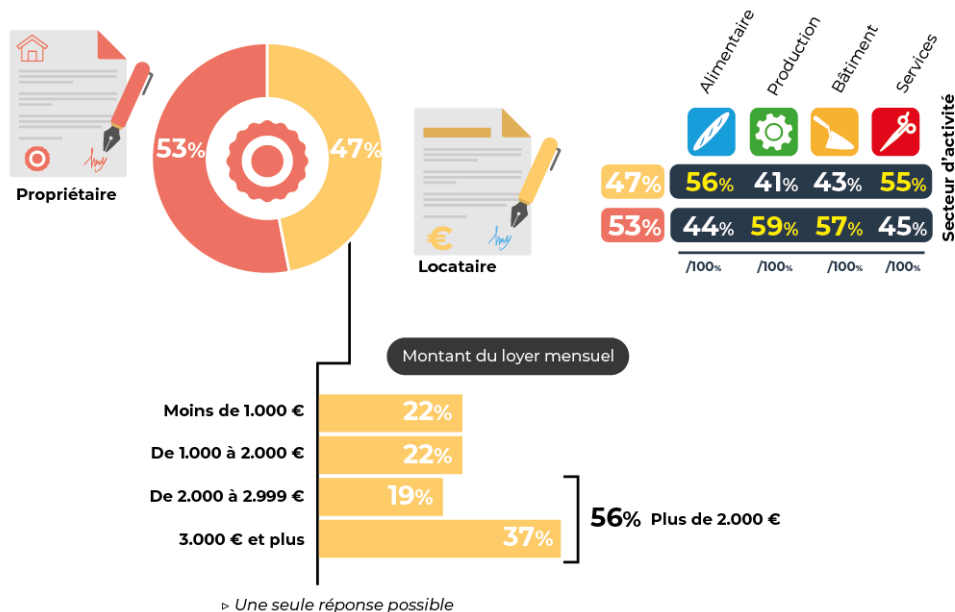
Caractéristiques des parcs d'activités accueillant des entreprises artisanales



↳ Une seule réponse possible



Statut d'occupation du local d'activité et montant du loyer professionnel pour les Artisans



Des entreprises de la Production et du Bâtiment plus souvent propriétaires

Dans les parcs d'activités, la moitié des Artisans sont propriétaires de leurs locaux d'activités. Cette situation est très majoritaire dans les secteurs de la Production (59%) et du Bâtiment (57%). En revanche, elle est inversée dans le secteur de l'Alimentaire (44%) et des Services (45%).

Pour rappel, le contrat de bail commercial permet au locataire de bénéficier de différents avantages : le droit au renouvellement du bail au bout de 9 ans, le versement d'une indemnité d'éviction en cas de non-renouvellement, la révision du loyer tous les 3 ans (ou en fonction d'une clause d'échelle mobile).

Si le montant mensuel des loyers est très variable d'un Artisan à l'autre, les montants réclamés par les bailleurs peuvent être considérés comme très élevés pour une majorité d'entre-eux : 56% des artisans payent plus de 2.000€/mois pour leur local d'activité et à l'inverse 44% des baux sont inférieurs à 2.000€/mois.

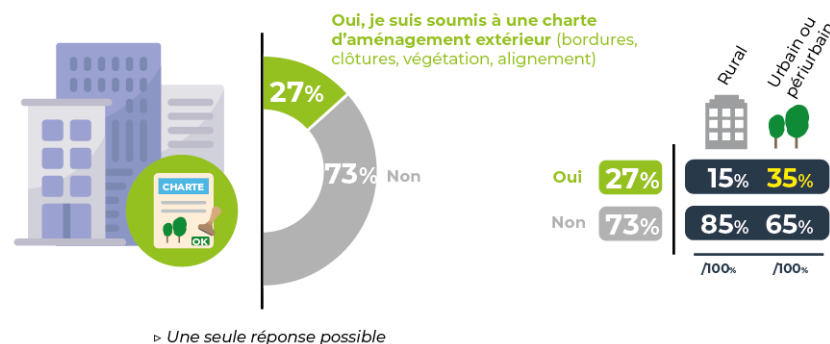
Un manque d'actions collectives au sein des parcs d'activités

Dans la dernière décennie, la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les Zones d'Activités Économiques est devenue une préoccupation majeure des collectivités locales pour faciliter leur intégration à leur environnement. Elle permet aussi de limiter les phénomènes de désaffection de ces zones. Pour veiller au respect de ces engagements, des chartes d'aménagement extérieur ont été mises en place lors de l'implantation des entreprises (cohérence du bâti, incitations et obligations sur les espaces verts...) et applicable tout au long de la vie de la zone (suivi et gestion, entretien). En Centre-Val de Loire, 27% des Artisans implantés en parcs d'activités déclarent être soumis à une charte, surtout s'ils sont situés en zone urbaine ou périurbaine (+8 points).

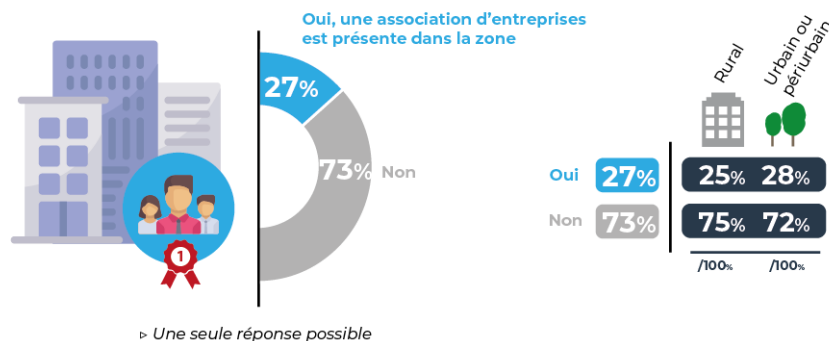
Une proportion identique, un quart, indique la présence d'une association fédérant les entreprises installées sur la Zone d'Activité, un chiffre qui apparaît comme plutôt faible au regard des avantages pour les entreprises à agir conjointement : mise en place d'une politique d'attractivité en direction de la clientèle, d'opération de promotion pour trouver des candidats au recrutement, équipements collectifs pour garder leurs salariés...



Charte d'aménagement extérieur du parc d'activités



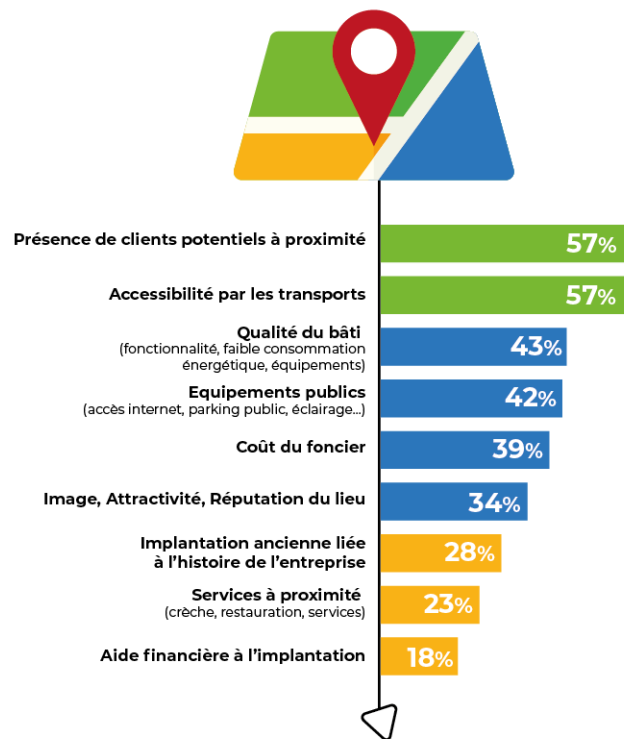
Présence d'une association d'entreprises dans le parc d'activités



2 L'attractivité des parcs d'activités et l'évaluation de leurs qualités par les Artisans



Facteurs d'attractivité des Zones d'Activités identifiés par les Artisans lors de leur installation sur place



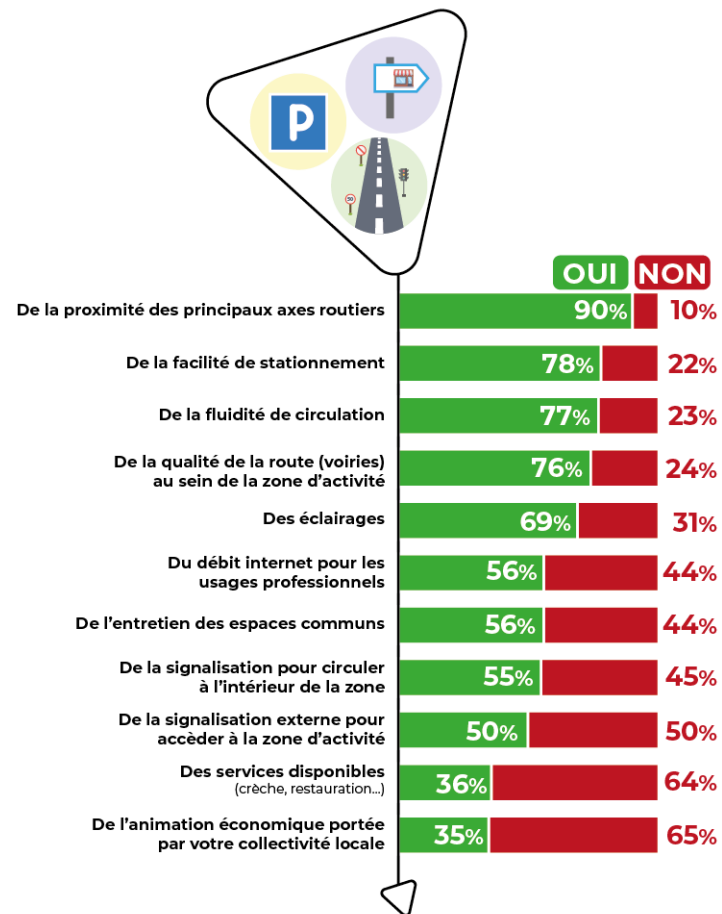
↳ Réponses multiples

Deux facteurs clés : la présence de clients à proximité et une bonne accessibilité routière

L'analyse de la stratégie d'implantation des entreprises confirme que de nombreux facteurs interviennent dans le processus de décision final. Aux yeux des chefs d'entreprise, le principal atout d'un futur site d'implantation est logiquement la proximité d'une clientèle potentielle (57%) à égalité avec l'accessibilité routière (57%). En troisième et quatrième positions, la qualité du bâti (43%) et des équipements publics à proximité (42%) sont aussi des éléments importants dans le processus de décision des Artisans. On notera aussi que les aides financières à l'implantation (18%) ne sont pas déterminantes dans les choix des dirigeants de TPE-PME artisanales, puisqu'elles sont citées en dernier.



Mesure de la satisfaction des Artisans par rapport au fonctionnement de la Zone d'Activité



↳ Une seule réponse possible par thème

Des services collectifs et une animation économique, motifs d'insatisfaction des entrepreneurs

Plus de trois quarts des Artisans se déclarent satisfaits des infrastructures permettant d'accéder ou de circuler dans leurs parcs d'activités. En revanche, les motifs d'insatisfactions sont plus nombreux concernant les équipements disponibles : éclairages (59%), signalisation (50 à 55%), débit internet (56%) ou de l'entretien (56%). Manifestement, les points les plus problématiques concernent les services disponibles sur place (crèche, restauration...) ou l'animation économique de la collectivité publique : moins de quatre artisans sur dix s'en montrent satisfaits.

Des services peu nombreux, voire inexistants dans les territoires ruraux

Au vu des réponses obtenues de la part des artisans implantés en parcs d'activités, les équipements disponibles sur place se comptent parfois sur les doigts d'une main. Des plus basiques, les trottoirs, aux plus évolués comme système commun de vidéoprotection, une ligne de fracture se dessine clairement entre les Zones d'Activités rurales et urbaines/périurbaines.

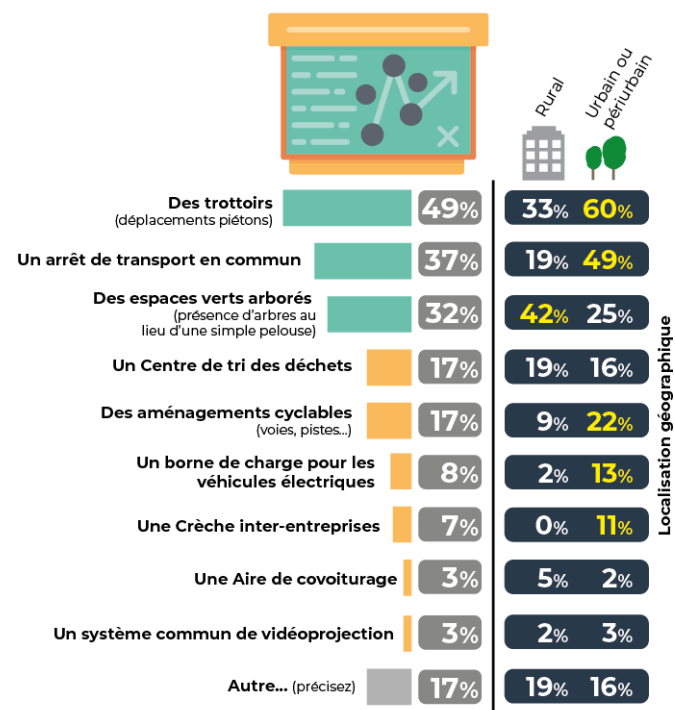
A titre d'exemple, si 11% des artisans implantés dans une Z.A urbaine/périurbaine déclarent avoir accès à une crèche inter-entreprises, aucun ne dispose de ce service au sein d'une Z.A rurale. Le niveau d'équipements en transports en commun, en aménagements cyclables, ou en borne de charge pour véhicules électriques souligne des écarts majeurs.

Evidemment, ce phénomène est amplifié par le nombre d'entreprises présentes dans chacune des zones d'activités, les zones rurales étant majoritairement constituées de petits parcs d'activités. De plus, les collectivités territoriales rurales sont moins bien dotées financièrement pour soutenir l'attractivité de leurs parcs d'activités en investissant dans les équipements collectifs.

Finalement, la particularité des parcs d'activités ruraux réside dans le meilleur respect des équilibres paysagers, en favorisant la présence d'arbres dans les espaces verts au lieu d'une simple pelouse : 42% en milieu rural, contre 25% en milieu urbain ou périurbain.



Disponibilité d'équipements et de services au sein du parc d'activités

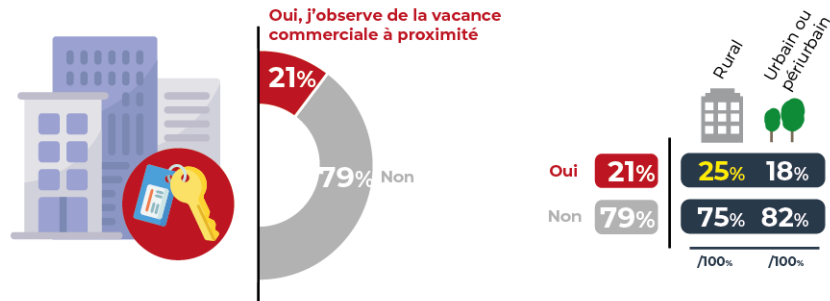


▷ Réponses multiples

3 Les défis à relever pour les parcs d'activités



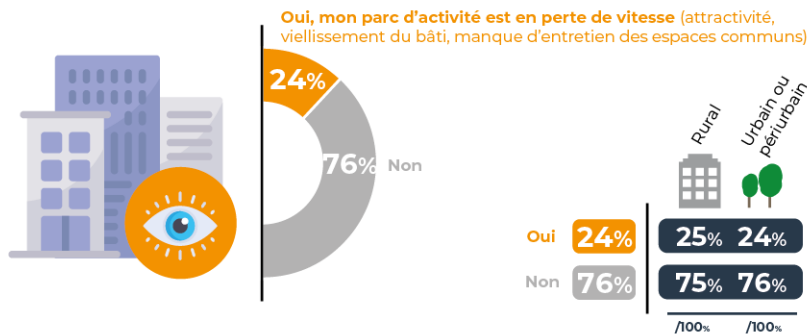
Vacance commerciale au sein du parc d'activités



▸ Une seule réponse possible



Perte d'attractivité du parc d'activités



▸ Une seule réponse possible

Une attractivité à reconstruire

Comme les commerces de centres-villes, les parcs d'activités peuvent être sujet à la vacance commerciale. Plus d'un Artisan sur cinq (21%) observe un phénomène de vacance dans sa Zone d'Activité, une part qui monte à un Artisan sur quatre (25%) dans les secteurs ruraux.

Toutefois, il est nécessaire de bien différencier deux types de vacance : la vacance conjoncturelle et la vacance structurelle. La vacance conjoncturelle correspond à un local inexploité pour une période relativement limitée, en général moins de deux à trois ans. Cette vacance est nécessaire à la vie économique et le renouvellement de l'occupation des locaux. Elle permet à un local de changer de propriétaire et/ou d'être réaménagé avant sa réouverture.

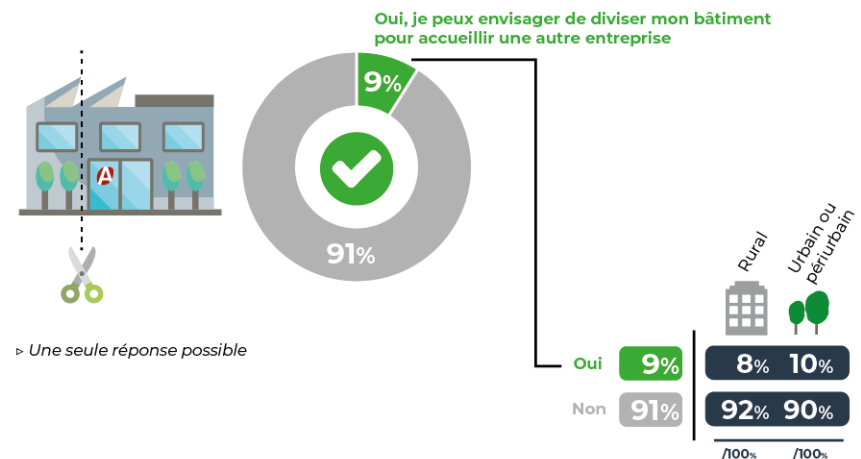
Parallèlement, la vacance structurelle concerne un local inexploité pendant une longue période. Il s'agit de locaux présents sur le marché, mais inadaptés à la demande actuelle des chefs d'entreprises : non conformité au niveau de la sécurité ou de l'accessibilité, aménagements intérieurs complexes, surévaluation du loyer, surfaces trop grandes ou trop petites...

La question de la perte d'attractivité des parcs d'activités anciens doit être traitée prioritairement par les collectivités locales, dans la mesure où 24% des artisans considèrent déjà que le vieillissement du bâti ou le manque d'entretien des espaces communs sont à un niveau critique sans distinctions de territoire.

Une des pistes d'avenir peut résider dans la division d'une partie des locaux professionnels occupés par les Artisans pour accueillir une autre entreprise : près d'un artisan sur dix se déclare intéressé par cette démarche de partage d'espace.



Possibilité de diviser le local professionnel pour accueillir une autre entreprise



▸ Une seule réponse possible

Un gisement de matières à partager avec d'autres entreprises

L'Écologie Industrielle et Territoriale (E.I.T) est la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Ecosystème productif, l'écologie industrielle et territoriale est l'une des composantes territorialisées de l'économie circulaire.

Dans les parcs d'activités du Centre-Val de Loire, 56% des Artisans ont identifié des matières issues de leur processus de production qui pourraient être réutilisées potentiellement par d'autres entreprises au lieu de finir comme de simples déchets dans un centre de tri. Les entreprises du secteur du Bâtiment (74%) et des Services (64%) sont les plus concernées par cette thématique. Elles ont identifié de nombreuses matières : plastiques, bois, métaux, cartons, gravats, sacs de jute... sous différentes formes (granulés, morceaux, barres...).

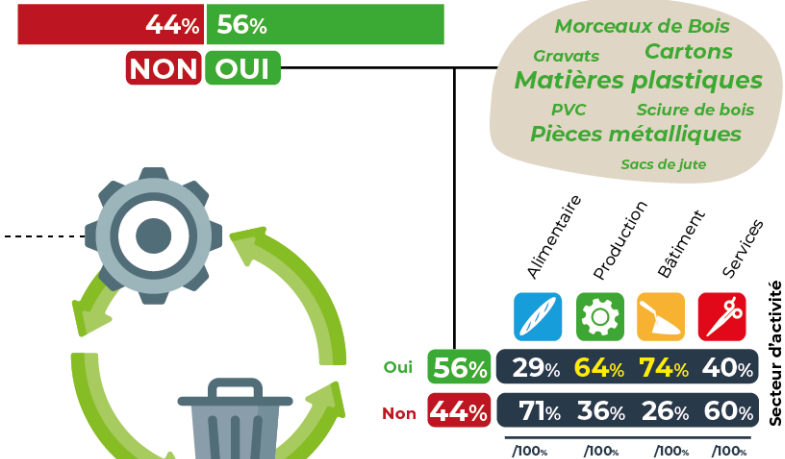
Evidemment, si l'identification de ces matières à réutiliser est la première étape de cette démarche, il faut aussi identifier une ou plusieurs entreprises susceptibles d'intégrer ces produits dans leurs processus de production, traiter la question des coûts, mettre en place l'acheminement, et s'assurer que les volumes seront en adéquation avec les besoins... *In fine*, les efforts des entreprises seront récompensés par un moindre coût d'acquisition des matières et une réduction majeure de l'empreinte carbone.

Seules 4% des entreprises artisanales seraient susceptibles de recevoir à leur tour des matières réutilisables venant d'autres entreprises de leur territoire. Aujourd'hui, elles n'ont identifié que les métaux, le bois, les cartons, les gravats. Un accompagnement dans leurs pratiques par un conseiller serait probablement bénéfique pour détecter d'autres débouchés. Une mise en perspective des processus à l'oeuvre est souvent salutaire pour les entreprises afin de réduire l'impact énergétique et écologique de leur activité, tous en diminuant leurs coûts.

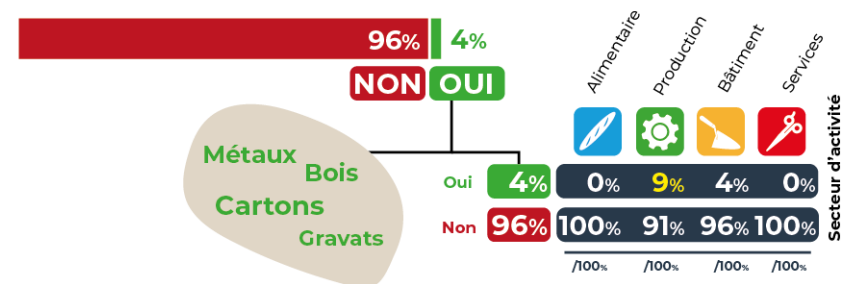


Economie circulaire (Ecologie Industrielle & Territoriale)

Votre entreprise génère-t-elle des déchets (matières) potentiellement réutilisables par d'autres entreprises ?



Dans votre parc d'activités, pensez-vous que certaines entreprises peuvent générer dans leurs processus de production des « matières », utilisables dans votre activité ?





“ Les élus en charge du développement économique, qui sont contactés par les potentiels entrepreneurs, ne flèchent pas vers les zones rurales... Les activités ne sont surtout pas orientées sur les zones d'activités rurales, ce qui créera un déséquilibre dommageable à court terme, avec beaucoup de "navetteurs"...Au contraire, ils devraient redoubler d'efforts pour promouvoir, pratiquer des prix différenciés entre les zones, mettre en avant les atouts des petites zones... Espérons qu'il restera à terme encore un minimum d'activité dans nos campagnes. ”



“Nous aimerions avoir une crèche sur place et l'organisation du covoiturage”



“Déchetterie : amplitude des heures d'ouvertures trop courtes par rapport à notre activité”



“Beaucoup trop de stationnement de camion, parking non adapté”



“Zone d'activité mal entretenue par la collectivité et des lieux vieillissants”



“Pas de signalisation de mon commerce pourtant installé depuis 10 ans”



“Manque de signalisation pour trouver notre entreprise, manque de restaurants inter-entreprises.”



“Notre zone d'activité manque de parking et d'espace vert, je pense que nous pourrions avoir plus de choix de restauration également. Le mise en place de piste cyclable protégée (ce n'est pas le cas pour certaines zones) pour venir depuis le centre de tours serait un plus.”



“Manque de lumière la nuit (coupure à 22h de l'éclairage commun) donc aucune visibilité sur caméra en cas de problèmes sur cette zone ce qui actuellement est très problématique”



“Avoir la fibre dans la Zone d'Activité devient indispensable”



“Trop de va et vient de gens du voyage !! Nous avons besoin de surveillance et de caméras. Fermeture et gardiennage des accès de la zone d'activités la nuit”



“En 2022, la fibre n'est toujours pas arrivée dans la ZA de St roch, un réel problème pour le développement de mon entreprise. Une honte !”



“Nous n'avons pas la fibre, et pas de transports en commun, un très petit débit internet (2.64 mo de débit), pas de boîte aux lettres commune”



“Il faut une association des entreprises de la zone pour établir un cahier des charges environnementale et une mutualisation des ressources”



“Facilitation de l'accès routier pour les poids lourd, éclairage public insuffisant pas de borne électrique et une mairie complètement indifférente à la problématique des commerçants de la zone. Une voie routière aménagée pour redistribuer toute la partie haute de la commune vers les communes voisines serait idéale pour permettre à notre zone de chalandise de venir plus simplement dans notre secteur "en cours de réflexion apparemment”



“La zone a beaucoup évolué depuis la construction du bâtiment, de ce fait, l'implantation, l'accès et la signalétique font que nous sommes souvent cherchés par les clients qui ne nous connaissent pas encore, on nous voit mais l'accès est mal indiqué. Solution en cours de réflexion. C'est une zone où il y a beaucoup de salariés mais pas de solution de restauration à proximité.”



“Zone d'activité pas assez connue, manque de visibilité extérieure”

L'Artisanat



Réalisation : *Chambre Régionale de Métiers et l'Artisanat du Centre-Val de Loire*
28 Rue du Faubourg de Bourgogne - 45000 ORLEANS
Erik LECONTE - Chargé d'études
Evelyne JAVOY - Attaché Technique
Partenaires financiers : *l'Union Européenne (FEDER), l'Etat,
et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire*

